

INTERVENTION DU COLONEL RICHARD VIGNON, PRESIDENT DE LA FNSPF
A L'OCCASION DE LA RECEPTION DE MONSIEUR CLAUDY LEBRETON,
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE,

117^{EME} CONGRES NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE, ANGOULEME 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Présidents de conseil d'administration des SDIS,
Monsieur le Préfet, Directeur de la sécurité civile,
Chers amis sapeurs-pompiers,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour nous un grand plaisir de vous accueillir à nouveau à notre congrès national, après la parenthèse de l'an dernier. Les sapeurs-pompiers de France voient dans votre présence :

- la preuve de votre attention à la sécurité des populations, au rôle des SDIS à cet égard et à l'amélioration leurs conditions d'action ;
- c'est aussi une marque de reconnaissance de notre Fédération nationale comme un interlocuteur majeur de l'ADF, des PCASDIS et des conseils généraux sur l'ensemble des questions relatives aux SDIS et à la sécurité civile, sans exclusive.

Il est vrai que les sujets ne manquent pas en cette période de crise économique, financière et sociale, et de multiples réformes tant pour les collectivités territoriales que la fonction publique :

- la période est difficile : raréfaction des moyens financiers des collectivités territoriales, incertitude et inquiétude des élus locaux et des personnels sur l'avenir des collectivités locales,
- les marges de manœuvre sont restreintes.

Mais dans le même temps, la population, plus exposée (notamment celle défavorisée), soumise à une augmentation de la précarité, est amenée à solliciter de plus en plus les services d'incendie et de secours.

Cela s'exprime par une augmentation régulière de notre activité opérationnelle : 4,5 millions d'interventions en 2009, soit une augmentation de 6% sans compter la multiplication des catastrophes. Mais aussi, par une pression accrue, génératrice de stress, sur nos personnels intervenants.

C'est pourquoi les attentes des sapeurs-pompiers sont fortes (qu'ils soient professionnels, volontaires ou anciens), sans oublier les PATS et les personnels des CTA-CODIS.

En ces périodes difficiles et inédites, le sang froid, la clairvoyance, le sens du dialogue et le respect mutuel entre les principaux acteurs de la gouvernance des SDIS que sont les élus, l'Etat et les sapeurs-pompiers en sont plus nécessaires encore.

Dans ce contexte, mon message sera double :

- I- Si les sapeurs-pompiers de France connaissent et comprennent les difficultés et les inquiétudes qui sont celles des élus des départements et des SDIS,
- II- Pour autant ils nourrissent de graves préoccupations quant à la pérennité de notre dispositif de secours et des leurs conditions d'action.

Les sapeurs-pompiers font tous les efforts possibles pour surmonter les effets des contraintes financières des collectivités territoriales. On leur demande de faire aussi bien, voire mieux, avec moins de moyens, et ils s'y emploient.

Le rythme d'évolution des budgets des SDIS a été maîtrisé à un niveau comparable à celui de l'ensemble des collectivités territoriales.

De même, d'après la DGCL, l'évolution de leurs effectifs depuis 2006 est contenue à un niveau inférieur à celui des conseils généraux, hors transfert de compétences.

Les SDIS ont donc su concilier rationalisation des politiques publiques, maîtrise des coûts et amélioration de la qualité du service offert à nos concitoyens. Cela atteste, n'en déplaise à certains, de la qualité de gestion des élus et des équipes de direction. Et nous continuerons, Monsieur le Président.

Les élus et les sapeurs-pompiers doivent continuer à agir de concert pour :

1. Explorer les possibilités de mutualisation (entre SDIS, SDIS et conseils généraux ou SDIS et Sécurité civile) à la double condition : **UN, qu'elles constituent une réelle source d'économie, DEUX qu'elles soient compatibles avec l'autonomie et les besoins des SDIS.**

2. Il faut aussi continuer de veiller à refuser le transfert aux SDIS de charges non compensées ou des évolutions altérant le rapport coût/efficacité du service :

- Cela est vrai pour les **missions**, à commencer par la principale d'entre elles, **le secours à personne ; avec la nécessité de réexaminer l'indemnisation des SDIS pour indisponibilité des ambulances privées.**
- C'est aussi vrai pour **l'organisation** sur le financement de la maintenance d'ANTARES.
- C'est enfin vrai pour les **personnels**, avec le dossier du **temps de travail** : Contre ceux qui prétendent « optimiser » le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels en généralisant les gardes de 8 heures, il nous faut absolument continuer à agir pour préserver, lors de la révision de la Directive Temps de travail, le système de garde de 24 heures et la liberté de choix des conseils d'administration des SDIS offerte par l'actuelle réglementation nationale.

Vous le voyez, nombreux sont les domaines où les sapeurs-pompiers de France appuient et relaient les préoccupations des élus.

Cela ne doit cependant pas conduire à occulter les graves préoccupations et les attentes fortes qui sont les leurs quant à la pérennité de notre dispositif de secours.

En effet, **la pérennité de notre dispositif de secours est clairement menacée !**

Crise des finances publiques, réforme des collectivités territoriales marquée par une double incertitude sur le devenir des départements et des finances locales, moratoire sur l'adoption de mesures réglementaires pourtant indispensables, mise en œuvre du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale : **les sapeurs-pompiers (je le dis avec gravité) sont inquiets quant à l'avenir des SDIS et du service public d'incendie et de secours.**

Qu'ils viennent des collectivités territoriales ou de l'Etat, trois dangers principaux menacent la protection des populations et la sécurité des Français dans le domaine de la sécurité civile :

1. La remise en cause du maillage territorial :

Face aux difficultés financières, **plusieurs SDIS** ont annoncé **des plans de fermeture de centres** perçus comme insuffisamment rentables, en particulier lors de la révision des SDACR.

Il est du devoir de notre Fédération de mettre en garde les autorités de tutelle contre **la véritable hémorragie en cours au niveau des centres de première intervention** (les CPI), qui ne sont plus aujourd'hui que 4000, contre 5600 en 2001. Et le mouvement s'accélère, puisque 10% des CPI ont disparu entre 2008 et 2009 !

Il convient de stopper cette spirale de toute urgence, d'autant que les fermetures de centres ont à la fois :

- **Des effets budgétaires contreproductifs** et un **impact opérationnel négatif** en termes de dégradation du service public, **sans omettre les conséquences difficilement remédiables sur le volontariat.**
- **Des conséquences difficilement remédiables sur le volontariat.**

Chacun doit en avoir conscience : **il existe un lien étroit entre maillage territorial et volontariat** : 16000 centres d'incendie et de secours et près de 400 000 sapeurs-pompiers volontaires en 1946 ; 12000 et 300 000 au début des années 1980 ; moins de 7400 et de 200 000 en 2010.

Ainsi, **l'affaiblissement du maillage territorial apparaît bien dans la durée comme la première cause d'effritement du volontariat**, et chaque centre fermé constitue pour le SDIS un point de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires en moins.

A quoi sert-il en effet de sensibiliser les maires au volontariat si dans le même temps, on les réduit à un simple rôle de payeurs au sein du SDIS et si l'on ferme des centres de secours, parfois même sans les consulter ?

2. Deuxième menace : la remise en cause, frontale ou insidieuse, du principe de compétence partagée des SDIS.

Les sapeurs-pompiers sont irrités de voir à échéance régulière contesté le statut des SDIS comme établissements publics autonomes dans le cadre d'une compétence partagée entre le département, les communes, leurs groupements et l'Etat.

1- **Pour certains, il faut étatiser les SDIS.**

2- **Pour d'autres, il faut les intégrer au sein des conseils généraux.**

A l'heure de la recherche d'optimisation des finances publiques et de mutualisation des moyens, notre dispositif de compétence partagée devrait plutôt être un modèle !

Celui-ci, en privilégiant l'utilisation par l'Etat des moyens existants des collectivités territoriales affectés aux secours quotidiens pour la gestion des crises plutôt que la mise en place de moyens nationaux spécifiques générateurs de doublons, permet, outre son efficacité opérationnelle, une gestion optimale des deniers publics. Nous mettons au défi quiconque de trouver un meilleur système ! Car si demain les sapeurs-pompiers n'étaient plus les principaux acteurs dans la gestion des crises, il faudrait bien que l'Etat prenne en charge la création de moyens de substitution !

D'ailleurs, les détracteurs de la compétence partagée des SDIS, qui n'est finalement rien d'autre qu'une forme de mutualisation entre les collectivités territoriales et l'Etat, sont souvent les premiers à prôner le développement des mutualisations entre les SDIS et les conseils généraux ! Comprenez qui pourra !

Monsieur le Président, vous avez toujours fait part de votre attachement aux équilibres institutionnels définis par la loi de 2004, qui font la force des services d'incendie et de secours dans la nécessaire coproduction qu'est la sécurité civile.

C'est pourquoi nous attendons de vous sur ce point un clair soutien.

3-Troisième motif d'inquiétude, qui découle directement du précédent : la place des sapeurs-pompiers et des SDIS dans la réforme des structures concourant à la sécurité nationale : les actuels projets de dessaisissement des sapeurs-pompiers de la fonction de chefs d'état-major des zones de défense et de sécurité nationale concernent et doivent mobiliser l'ensemble des acteurs de la communauté des SDIS, les élus autant que les sapeurs-pompiers.

Certains PCASDIS vous ont d'ailleurs alerté à ce sujet pour vous faire part de leurs préoccupations.

En effet, la subordination des sapeurs-pompiers à des policiers, des gendarmes ou des officiers de marine, envisagée dans trois zones, affecterait profondément l'efficacité du dispositif de gestion des crises de sécurité civile, fondé sur le commandement par un officier de sapeurs-pompiers des renforts territoriaux fournis par les SDIS dans le cadre de la solidarité nationale.

Nous ne pourrions répondre à ces menaces, nous ne pourrions mener à bien les réformes nécessaires pour notre sécurité civile que par un partenariat étroit entre les sapeurs-pompiers, les élus et l'Etat, dans le cadre de la gouvernance nationale des SDIS voulue par la loi de 2004.

Force de proposition, la Fédération vous soumet trois pistes de travail pour l'année à venir :

1- Première réforme : celle de l'encadrement supérieur.

Le temps est venu de mener à bien cette réforme que les cadres dirigeants des SDIS demandent et attendent depuis plus de 10 ans pour remplacer un dispositif de gestion insatisfaisant pour l'ensemble des acteurs de la communauté des SDIS.

Il y a quelques instants, la conférence plénière des PCASDIS et des DDSIS a mis en exergue la nécessité de mieux valoriser, au sein des SDIS, les compétences des cadres de sapeurs-pompiers dans le management des risques, la prévention, la préparation et la conduite des crises de sécurité civile en donnant plus de souplesse et de transparence à leurs parcours professionnels dans un cadre de gestion rénové, un cadre qui profiterait autant aux SDIS qu'aux autres collectivités locales ou encore aux opérateurs de services publics et de l'Etat. Il en va de l'intérêt de tous : employeurs, personnels, mais avant tout pour nos concitoyens, parce qu'une meilleure gestion des ressources humaines des sapeurs-pompiers ne peut que renforcer le service public d'incendie et de secours et la sécurité civile.

Il s'agit là d'un véritable enjeu, que ni les contraintes financières (réelles) ni les discussions annoncées sur la refonte de la filière ne sauraient suffire à éluder ou à repousser.

Notre pays connaît des crises majeures d'année en année, de plus en plus graves et de plus en plus fréquentes. De par la loi, les sapeurs-pompiers, comme principaux acteurs de la sécurité civile, n'exercent pas qu'une mission de proximité, mais une mission globale nationale.

A l'heure où le législateur fait de la mobilité un axe central de sa politique dans le domaine de la fonction publique, les sapeurs-pompiers sont-ils condamnés à ne disposer d'aucune passerelle ?

Monsieur le Président, sur ce sujet aussi, nous attendons votre éclairage.

2- Deuxième réforme : La modernisation du statut des sapeurs-pompiers professionnels.

Il nous faudra chercher, en concertation avec les organisations syndicales, un compromis juste et réaliste entre les contraintes financières des SDIS et les attentes des sapeurs-pompiers professionnels des catégories C, B et A concernant **la refonte de leur filière**. La voie est étroite, mais reconnaissez qu'il serait anormal que les sapeurs-pompiers soient la seule filière à rester à l'écart des accords de Bercy de février 2008 entre le ministre de la fonction publique et les syndicats de fonctionnaires.

De même il nous faudra examiner l'impact du projet de réforme des **retraites** sur la profession, et rechercher les adaptations nécessaires à la fin de carrière, afin de **prendre en compte la pénibilité et de la dangerosité du métier**.

3- Troisième réforme : L'enjeu prioritaire qui doit constituer celle du développement, de la promotion et de la reconnaissance du volontariat.

Nous nous réjouissons du **consensus** ressorti des travaux du groupe chargé de la déclinaison du rapport de la commission Ambition volontariat, et de la pleine adhésion des représentants de l'ADF aux propositions de cette instance.

Si la durée moyenne d'engagement augmente (cela traduit les effets positifs de la PFR en terme de fidélisation), il nous faut impérativement enrayer la **baisse des effectifs** observée au niveau national, malgré l'hétérogénéité des situations départementales.

S'agissant du **dispositif législatif** préconisé par le rapport, le ministre de l'Intérieur a indiqué le 2 juin dernier privilégier la voie d'une proposition de loi sur la base du texte déposé par M. Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, dont je salue ici la présence. La réunion du groupe de travail Ambition Volontariat de mardi dernier a permis d'évoquer ensemble le contenu de ce texte.

Nous souhaitons à présent son dépôt rapide à l'Assemblée nationale par le plus grand nombre de députés. Il convient de marquer l'adhésion à ses objectifs des représentants de la Nation, au-delà des clivages partisans, et de favoriser son inscription rapide à l'ordre du jour et son adoption dans les meilleurs délais.

Il y a en effet urgence à renforcer la protection pénale des sapeurs-pompiers, à adapter leur protection sociale aux évolutions de la société et à qualifier juridiquement le volontariat comme engagement citoyen, tout en poursuivant nos efforts en vue de l'exemption du volontariat du champ de la directive européenne sur le temps de travail. **Il s'agit là tout simplement d'une question de survie pour notre système de secours.**

De leur côté, la possibilité d'ici 2011 pour les « aspirants » volontaires de participer à des interventions, la graduation de l'engagement opérationnel pendant la formation et la refonte des guides nationaux de référence départementaux et aux acquis des sapeurs-pompiers volontaires sont de nature à apporter, comme nous le souhaitons, **plus de souplesse aux SDIS dans la gestion du volontariat.**

En plus de ces mesures, il nous faut poursuivre notre action en faveur d'**une meilleure connaissance du volontariat en ouvrant plus largement son recrutement**, notamment en direction de la jeunesse (c'est tout l'enjeu de l'implication des SDIS dans les Journée Défense et Citoyenneté et dans le service civique, que Martin HIRSCH nous a exposé il y a quelques instants), ainsi que de **sa meilleure reconnaissance** : la mise en place d'une structure nationale de pilotage du volontariat, l'association du CCDSPV aux mesures relatives à l'hygiène et la sécurité au travail et la participation de droit du PUD aux différentes instances du SDIS y contribueront à n'en point douter de manière utile.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les PCASDIS,

Parce que la période est difficile, les inquiétudes fortes et les enjeux importants pour la protection des populations, je vous ai parlé sans détour, comme il sied entre partenaires de confiance.

Si les sapeurs-pompiers de France ont souhaité vous faire part de leurs craintes quant à leur avenir et à celui de la sécurité civile face à la crise et aux réponses que certains voudraient y apporter, c'est parce qu'ils estiment menacé l'un des fondements majeurs de notre pacte républicain : notre sécurité.

Certaines des propositions qui sont faites aujourd'hui, qu'elles émanent de la place Beauvau ou d'élus, sont lourdes de dangers pour l'avenir de ce service, pour notre dispositif de sécurité civile et pour la sécurité des populations. Je le dirai demain au ministre de l'Intérieur.

Ne croyez pas pour autant que les sapeurs-pompiers de France sont partisans de l'immobilisme. Ce serait pour eux renier leur identité, qui les place toujours spontanément aux côtés des plus fragiles et du côté de l'adaptation, de l'évolution, du changement plus que de la conservation.

Aujourd'hui, les SDIS forment à coût maîtrisé un service de qualité, salué par la population et à l'efficacité éprouvée : personne ne peut le contester.

Cela ne fait qu'obliger davantage les décideurs que nous sommes à faire preuve de sagesse et de responsabilité sur les réformes à mener pour adapter ce service, et non l'altérer ou le détruire.

Monsieur le Président, nous savons que nous pouvons compter sur votre vigilance, votre expérience et votre soutien.

Je vous remercie.